



Portrait

# La Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière



La réalisation de ce document a été rendue possible grâce au soutien financier du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Québec 



Canada 



Le projet « Fiducie d'utilité sociale, déploiement et consolidation de modèles », au cours duquel ce portrait a été réalisé, a reçu du financement dans le cadre de l'Initiative de démonstrations de la Stratégie nationale sur le logement de la SCHL, mais les opinions exprimées sont celles de l'auteur, et la SCHL n'en assume aucune responsabilité.



*La Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière. Une fiducie d'utilité sociale en préservation environnementale* est une publication de Territoires innovants en économie sociale et solidaire, 2023.

## Remerciements

Le TIESS tient à remercier la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière qui a généreusement parlé de ses expériences et de ses apprentissages.

Nous remercions également toutes et tous les partenaires qui ont soutenu, grâce à leur expertise, l'équipe du projet « Fiducie d'utilité sociale, déploiement et consolidation de modèles » dans la compréhension des différents concepts et sujets abordés, dans la définition de la méthodologie, ainsi que pour leur relecture.



Portrait

# La Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière







# Sommaire

7

9

## Comment la FCEL fonctionne-t-elle?

<b>Gouvernance</b>	<b>13</b>
<b>Gestion des opérations</b>	<b>16</b>
<b>Finances</b>	<b>16</b>
<b>Ancrage dans la communauté</b>	<b>18</b>

13-18

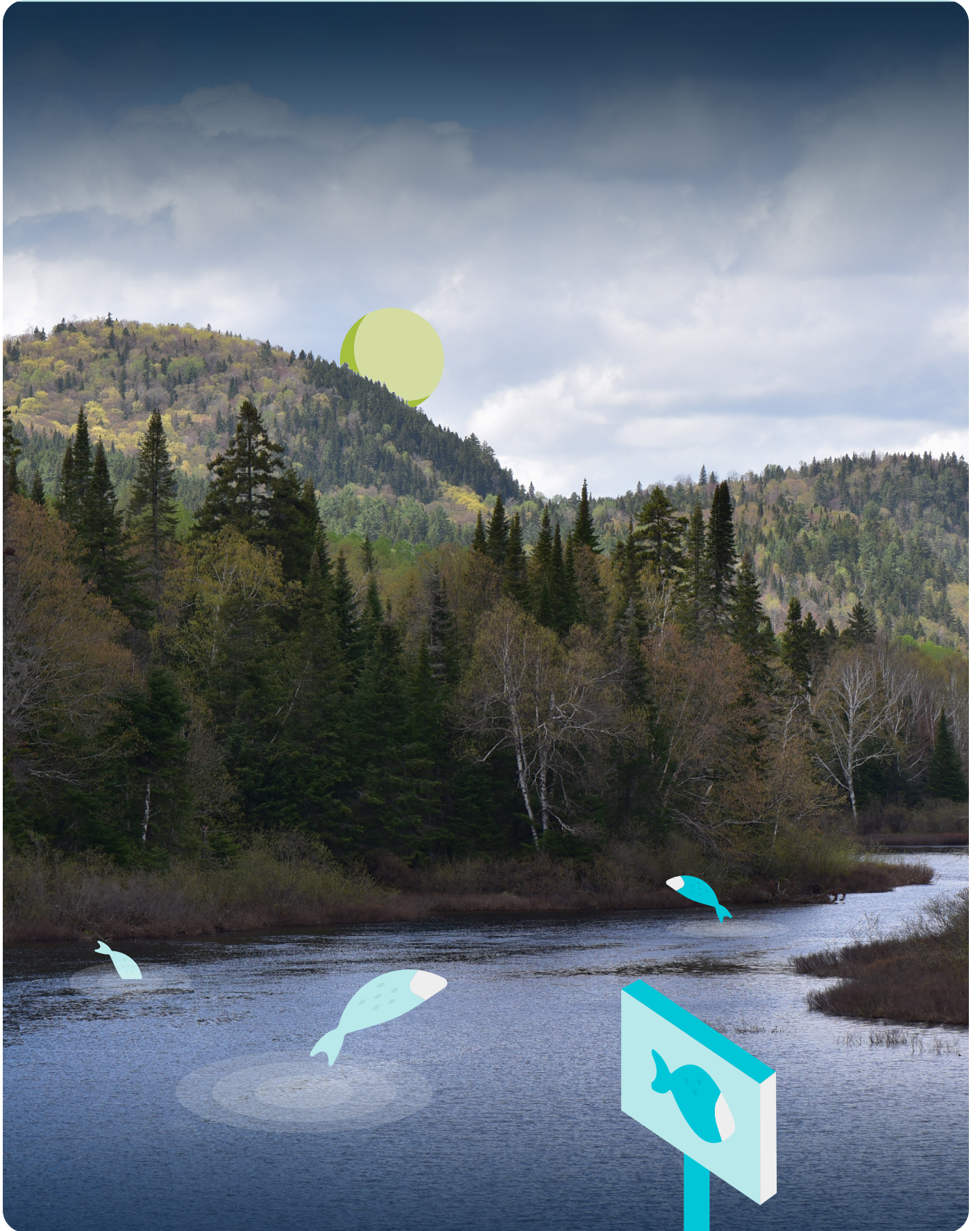


## La Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière en bref

10



20-21



# La petite histoire

**L'idée de créer une fiducie d'utilité sociale pour préserver le patrimoine naturel de Lanaudière a germé au milieu des années 2000. Dans l'esprit d'employé-es de quelques ministères et de MRC, il y avait dans cette forme juridique novatrice un potentiel intéressant pour soustraire du marché des tourbières, des bandes riveraines et des boisés. En 2012, la première mouture de la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière (FCEL) est née. Quatre ans plus tard, une « version améliorée » de la fiducie, possédant le statut d'organisme de bienfaisance qui facilite les dons de terrains, a vu le jour. Aujourd'hui<sup>1</sup>, la FCEL protège 317 hectares de milieux naturels sur 14 terrains. Et elle ne compte pas s'arrêter là !**

Les grands milieux naturels du sud de la région de Lanaudière – comme ceux de bien d'autres régions du Québec – subissent des pressions importantes. Morcelés par l'urbanisation et l'intensification de l'agriculture, ils disparaissent au fil des ans.

Ces pertes d'habitats sont assez récentes : plus de 5 000 hectares de milieux naturels ont disparu entre 1994 et 2008 dans les cinq MRC des basses terres de la région. Entre 2008 et 2018, c'étaient près de 1 500 hectares de pertes dans le même secteur.

Ces milieux sont pourtant essentiels au déplacement et à la reproduction des espèces, de même qu'au bien-être des personnes. La dégradation des corridors écologiques par le morcellement du territoire menace ainsi directement la biodiversité.

Dans les années 2000, des employé-es des ministères de la Faune et de l'Environnement, en collaboration avec des représentant-es des MRC, ont commencé à réfléchir aux façons de répertorier les écosystèmes de grande valeur écologique et aux manières de les conserver ou de les restaurer. Leur souhait était de parvenir à connecter l'ensemble de ces milieux naturels et de protéger les corridors écologiques de Lanaudière grâce à un organisme à qui il serait possible de céder des terrains.

Mais trouver une organisation susceptible de porter le projet s'est avéré plus complexe qu'escompté. Les organismes régionaux de conservation existants n'étaient pas en mesure – ou peu intéressés – de posséder et de gérer un important patrimoine de terrains dispersés aux quatre coins de Lanaudière. Un avocat du Centre québécois du droit de l'environnement a donc été chargé d'effectuer une étude pour évaluer comment cette idée pourrait prendre vie. C'est ainsi que la fiducie d'utilité sociale (FUS) a été considérée comme une solution pertinente afin de protéger à long terme certains milieux naturels à l'échelle de la région. Les terrains cédés à la FUS deviendront insaisissables. Ils seront protégés contre un éventuel rachat ou un changement de propriétaire tant que la fiducie existe.



<sup>1</sup> Données de 2021.



## Une première fiducie et un obstacle

En 2012, une première fiducie a été créée par la petite équipe de travail (composée d'employé-es des ministères et de représentant-es de MRC) et la Fondation de la faune du Québec. D'autres partenaires, comme le ministère de l'Environnement, le ministère de la Faune, la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire et le Conseil régional de l'environnement, ont complété le cercle des fondateurs. Un-e représentant-e de chacune des institutions à l'origine de la FUS a été nommé fiduciaire.

Afin de faciliter les dons de terrains, la fiducie a fait les démarches pour obtenir le statut d'organisme de bienfaisance. Grâce à ce statut, les citoyen·nes qui cèdent leurs terrains à la FUS obtiendraient en contrepartie des crédits d'impôt.

Les démarches n'ont hélas pas abouti, ce qui a grandement entravé les perspectives de réussite de la fiducie. L'absence de crédits d'impôt pour des dons écologiques importants limitait le bassin de donatrices et de donateurs potentiels et le nombre d'hectares qu'il serait possible de protéger. Sans le statut d'organisme de bienfaisance, la vocation sociale de protection des milieux naturels de la région était compromise.

## Prise deux

À l'origine du blocage? La nomination de représentant-es d'organismes parmi les fiduciaires et non de citoyen·nes sans affiliation avec les organismes fondateurs, qui sont susceptibles de prendre des décisions sur les affaires de la fiducie selon leur libre arbitre. Pour contrer ce problème, un avocat a suggéré la création d'une deuxième fiducie en 2016. La première FUS a ensuite été dissoute, et le transfert du patrimoine à la seconde FUS s'est effectué en 2020. Des fondateurs et fondatrices ont pu continuer à exercer leur rôle de fiduciaire dans la seconde FUS, non pas en tant que représentant-es de leurs organismes respectifs, mais en tant que citoyen·nes. D'autres ont cessé leur implication. De cette façon, la FUS a pu obtenir le statut d'organisme de bienfaisance.

### Bon à savoir

Comme une FUS ne peut être modifiée que par l'intervention du tribunal, un jugement en Cour supérieure du Québec a été nécessaire pour autoriser ces changements.

## Et maintenant?

En 2021, la FCEL protégeait 317 hectares de milieux naturels répartis sur 14 terrains. Elle vise à doubler cette superficie d'ici la fin de l'année 2023.

La FCEL projette ainsi de veiller bientôt sur un patrimoine de près de 700 hectares protégés. Cet objectif va de pair avec l'expansion d'autres volets de son fonctionnement. À l'été 2022, la Fiducie a embauché un troisième salarié pour faire face à la croissance du patrimoine fiduciaire. Elle souhaite aussi augmenter le nombre de bénévoles.

### Pourquoi protéger les milieux naturels?

Les chercheurs et chercheuses utilisent la notion de « services écosystémiques » pour décrire les bienfaits que les milieux naturels procurent à l'ensemble des êtres vivants, dont l'espèce humaine. Purification de l'air et de l'eau, production d'humus, atténuation des inondations, pollinisation, séquestration naturelle du carbone dans le bois et les sols : ces exemples démontrent que la nature agit concrètement sur l'environnement, au bénéfice de tous et toutes, et c'est pourquoi il est nécessaire de la protéger.



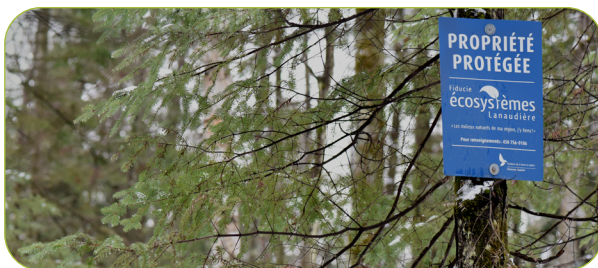


# La chronologie

2005

Début de réflexion au sein des ministères au sujet de la conservation des écosystèmes de la région de Lanaudière

2006



2012

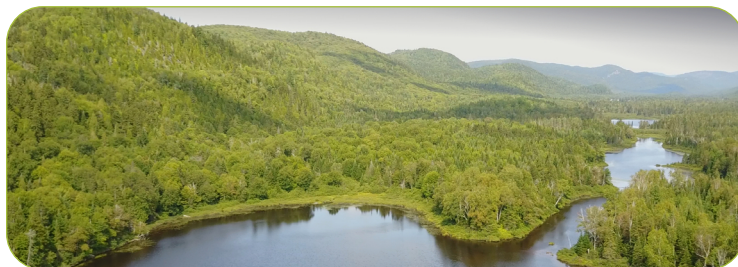
Rédaction de l'acte de fiducie et création d'une première FUS

Don du premier milieu naturel (le bois de Mascouche) à la fiducie par la Fondation de la faune du Québec

2016

Création de la seconde FUS

Obtention du statut d'organisme de bienfaisance



2018

Embauche d'un premier salarié contractuel

2020

Transfert du patrimoine de la première FUS à la seconde



# La Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière en bref

## Patrimoine

317 hectares de patrimoine naturel répartis sur 14 terrains situés dans différentes municipalités de la région de Lanaudière, dont L'Assomption, Mascouche, Saint-Lin-Laurentides, Saint-Calixte, Saint-Damien et Sainte-Émélie-de-l'Énergie (en 2021).

- La grandeur de chaque terrain de la Fiducie varie et s'étend de quelques hectares à plus de 100.
- On y trouve des tourbières, des méandres de rivières, des corridors fauniques, des bois, des boisés et des vallées.

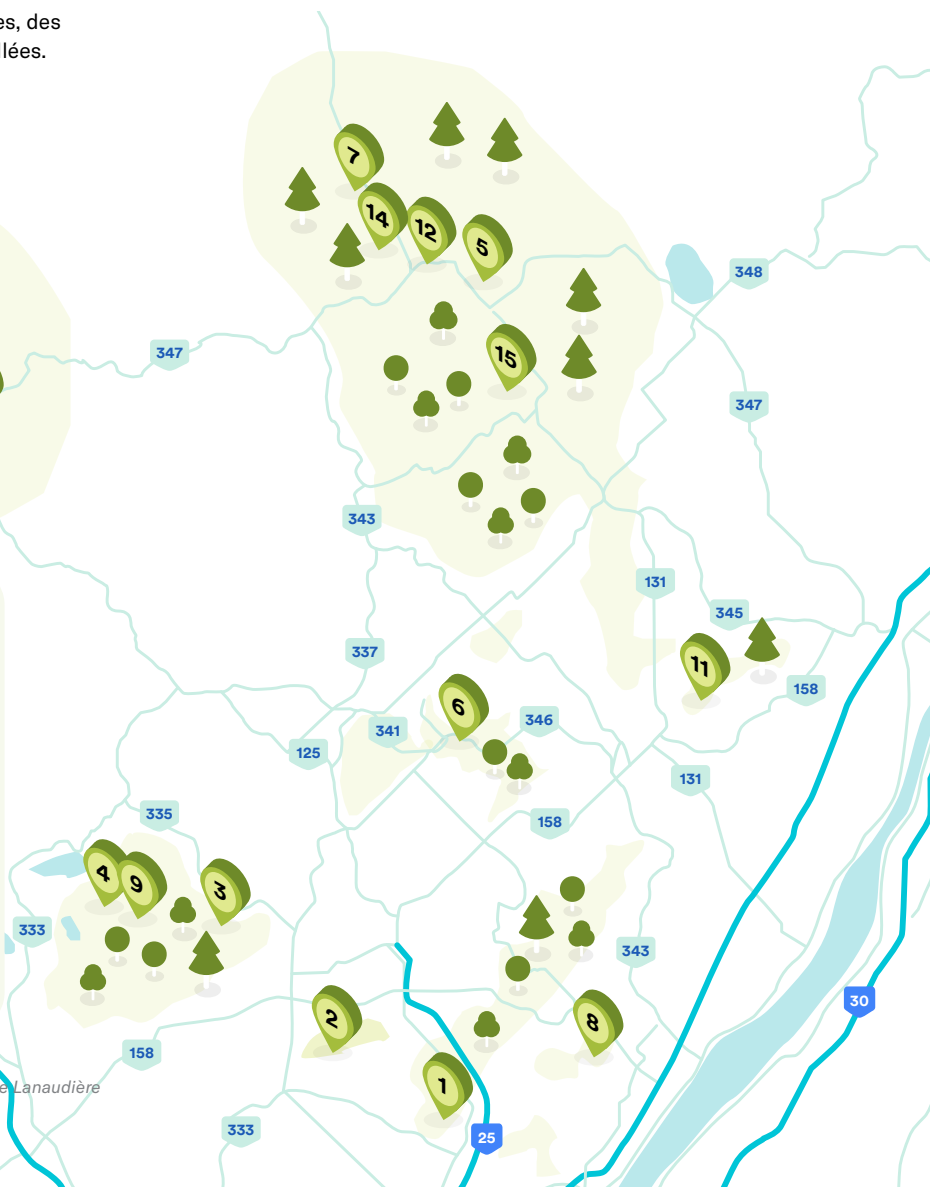
FUS à portée d'action croissante: ce modèle de FUS est basé sur la possibilité d'accroître son patrimoine et donc d'étendre son action. C'est ce qui permet à la FCEL de continuer d'acquérir des terrains.

## Constituante et patrimoine constitutif

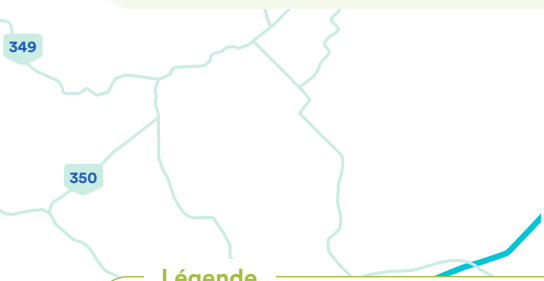
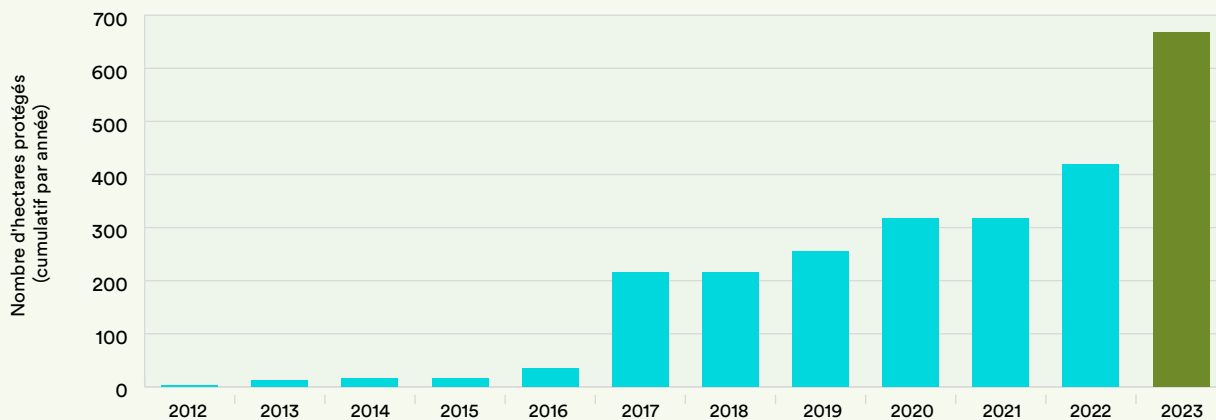
C'est la Fondation de la faune du Québec qui a cédé le patrimoine constitutif – deux terrains et une somme d'argent – à la première fiducie. Ce patrimoine a ensuite été transféré à la deuxième fiducie.

### Une libellule comme symbole du patrimoine

Au moment de la création de la seconde fiducie, il était nécessaire d'avoir un patrimoine constitutif. Celui-ci ne pouvait pas être le patrimoine initial de la première fiducie, car le jugement permettant le transfert n'avait pas encore eu lieu. Ainsi, les fiduciaires ont fait l'acquisition d'une pièce de monnaie frappée d'une image de libellule et symbolisant le patrimoine constitutif pour créer la seconde FUS.



## Un patrimoine en croissance au bénéfice des citoyen·nes de Lanaudière



### Légende

- 1 Bois de Mascouche
- 2 Tourbière Sainte-Henriette
- 3 Bois de Saint-Calixte
- 4 Tourbières de la rivière Achigan
- 5 Méandres de la rivière Noire
- 6 Corridor de biodiversité de la rivière Ouareau
- 7 Vallée de la rivière Noire
- 8 Boisé des Terres noires
- 9 Tourbières de la rivière Achigan, secteur Sud
- 10 Corridor faunique de la rivière Dufresne
- 11 Bois de Saint-Thomas
- 12 Méandres de la rivière Noire, secteur Ouest
- 13 Bois du lac Hété
- 14 Vallée de la rivière Noire, secteur Sud

## Constitutrices et contributeurs, et modalités de contribution

Les contributrices et contributeurs sont essentiels à l'augmentation du patrimoine fiduciaire, et donc à la réalisation de la vocation de la fiducie.

### Profil

Ce sont des personnes – tant retraitées que jeunes adultes – ou des groupes, qui souhaitent contribuer à la préservation des écosystèmes et qui veulent se départir de leur propriété sans la revendre sur le marché privé.

### Type

Citoyen·nes, gouvernements, entreprises privées, agences gouvernementales.

### Façons de contribuer au patrimoine fiduciaire

- Don de terrains. L'option la plus courante est le « don en titre ». Le ou la propriétaire du terrain transfère son bien à la Fiducie, qui en assurera la protection. En raison du statut d'organisme de bienfaisance de la Fiducie, la personne donatrice reçoit un reçu fiscal si son terrain détient une haute valeur écologique. Certains collectifs de citoyen·nes s'associent pour acheter un terrain et le céder par la suite à la Fiducie.
- Don d'argent. En raison du statut d'organisme de bienfaisance, les donateurs et donatrices reçoivent des reçus fiscaux pour leurs contributions en argent.

## Vocation sociale

La FCEL se donne pour mission de « protéger, conserver à perpétuité et mettre en valeur des milieux naturels et des paysages à haute valeur écologique, patrimoniale ou esthétique situés prioritairement dans la région de Lanaudière, et ce, au bénéfice des communautés locales et du public en général. »

Ses valeurs sont :

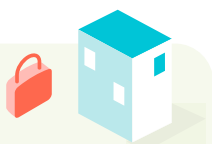
- « l'altruisme des fiduciaires au profit de la collectivité;
- la collégialité et la confiance;
- le respect des personnes et des institutions;
- la transparence;
- la rigueur dans tous les gestes et toutes les actions de l'organisation. »

(Source : Site Web de la FCEL)

## Activités

### Conservation

Les terrains cédés par les contributeurs et contributrices sont protégés par la FUS dès le moment où ils sont transférés. La Fiducie met en place un plan de gestion pour chaque terrain qui établit les usages permis (essentiellement des activités à faible impact comme la randonnée pédestre, la raquette, l'observation de la faune et de la flore) et ceux qui sont interdits.



### Aménagement

La FCEL peut effectuer des plantations, créer des abris pour la faune ou divers aménagements qui permettent de maintenir ou d'augmenter la valeur écologique des terrains cédés.



### Mise en valeur

Afin de faire bénéficier les citoyen·nes de ses espaces naturels protégés, la FCEL peut organiser certains événements ouverts au public, comme des visites éducatives, des projets de recherche ou des activités d'observation encadrée de la faune ou de la flore.



### Inventaires biologiques et suivis

Dans l'objectif d'évaluer la valeur écologique du patrimoine fiduciaire (et plus largement l'état de la biodiversité dans la région), la FCEL fait appel à des collaborateurs et collaboratrices pour mettre en place des protocoles scientifiques standardisés.



### Surveillance et intendance

La Fiducie assure la mise en place d'un plan de surveillance permettant le respect de sa vocation sociale sur chacun des territoires. Par exemple, si un terrain de la Fiducie est accessible au public, une des actions de surveillance sera de mettre en place des affiches expliquant aux citoyen·nes le caractère protégé et les règles à respecter.



### Soutien à la communauté

La Fiducie peut être consultée par des municipalités, des organismes et des citoyen·nes de la région de Lanaudière concernant la gestion des milieux naturels. Cela lui permet de diffuser son expertise.





# Comment la FCEL fonctionne-t-elle ?

## Gouvernance

### Nombre de fiduciaires et durée des mandats

À l'automne 2022, la FCEL comptait sept fiduciaires, qui ont chacun-e un mandat de trois ans renouvelable. La Fiducie pourrait compter jusqu'à neuf fiduciaires. Leur nombre doit être impair pour pouvoir prendre des décisions en cas d'absence d'unanimité. Tous les fiduciaires ont le même statut.

### Choix des fiduciaires

Les fiduciaires viennent d'horizons différents : il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire composée, entre autres, de biologistes, d'ingénieur-es forestiers et d'un comptable. Ils sont choisis collectivement par les fiduciaires déjà en poste. Les critères qui motivent leur sélection sont : leurs compétences dans les domaines reliés à la vocation de la Fiducie, leurs affinités avec les membres actuels et leur disponibilité. Comme les fiduciaires souhaitent valoriser la relève, leur âge est aussi pris en considération.

### Obligations des fiduciaires

- Signer le code de déontologie et le code d'éthique.
- Participer aux rencontres des fiduciaires et aux événements de la Fiducie.
- S'impliquer dans les activités courantes.
- Réaliser les mandats sous leur responsabilité (voir tableau en [page 14](#)).
- Participer à la surveillance et au suivi des terrains dont la Fiducie a la charge.
- Promouvoir l'image et la visibilité de la Fiducie.

### Administration collective et comités

Les fiduciaires se rencontrent environ quatre fois par an. C'est au cours de ces rencontres que les décisions sont prises, bien qu'il soit possible qu'ils se réunissent à d'autres moments si une décision importante le requiert.

Entre chaque rencontre des fiduciaires, des processus sont mis en place afin de faire avancer les réflexions concernant la Fiducie et les dossiers de gestion de terrains.

### Rencontres statutaires

Toutes les deux semaines, quelques fiduciaires, qui ont des compétences spécifiques en gestion des milieux naturels, se retrouvent avec les salarié-es lors de courtes rencontres statutaires afin d'aborder les aspects techniques des terrains. Aucune décision n'est prise durant ces rencontres, mais celles-ci permettent de faire le suivi des dossiers. La prise de décision lors des rencontres des fiduciaires peut ainsi se faire plus rapidement.

### Comités spéciaux

Des comités spéciaux peuvent être créés afin de travailler sur une thématique spécifique concernant les grandes orientations de la Fiducie. Actuellement, un seul comité est en place. Il est dédié aux « normes et bonnes pratiques ».

### Stratégies mises en place

- Avoir des fiduciaires aux compétences diverses et pertinentes afin que les orientations et les activités de la Fiducie soient adéquates.
- Mettre à jour une procédure de régie interne au fur et à mesure de l'évolution des orientations de la FUS.
- Adopter des codes d'éthique et de déontologie permettant le respect de la vocation sociale par ceux et celles qui réalisent les activités de la Fiducie.
- Faire une reddition des comptes annuelle et diffuser d'autres types de documents dans la communauté afin que celle-ci ait régulièrement connaissance des activités de la Fiducie.
- Conserver les archives de la Fiducie et tenir un livre de la fiducie.



## Les acteurs et actrices de la gouvernance et leurs mandats

	Les fiduciaires	Comités spéciaux	Salarié-es
Composition	7 fiduciaires (possibilité de 9). Le directeur général de la Fiducie (un salarié) agit comme secrétaire lors des rencontres, mais il n'a pas le droit de vote.	2 ou 3 fiduciaires par comité.	3 salarié-es : le directeur général, la directrice générale adjointe et le responsable opérationnel.
Mandats	<p>Garantir le respect de la vocation sociale.</p> <p>Conserver et faire fructifier le patrimoine fiduciaire.</p> <p>Mettre en place un mécanisme de gestion foncière qui permet de recevoir et d'échanger des propriétés à des fins de conservation et de mise en valeur des écosystèmes.</p> <p>Favoriser l'implication du milieu (p. ex. des municipalités et des expert-es au niveau local).</p> <p>Développer un réseau d'expertise en gestion des milieux naturels.</p>	Aider à promouvoir et à développer les objectifs de la fiducie.	<p>Amener les dossiers de conservation chez le ou la notaire, conclure les dossiers.</p> <p>Effectuer le travail administratif et scientifique.</p> <p>S'occuper des communications et former des partenariats.</p> <p>Rencontrer les donatrices et donateurs.</p>
Prise de décision	<p>Les fiduciaires décident des grandes orientations de la Fiducie et prennent, à majorité, les décisions liées à la gouvernance et au financement (sauf si précisé autrement dans l'acte de fiducie).</p> <p>Le nombre impair de fiduciaires permet de trancher par vote en cas de non-unanimité.</p>	<p>Pas de décisions.</p> <p>Les comités soumettent des propositions aux fiduciaires.</p>	<p>« Microdécisions » liées à la gestion des terrains.</p> <p>Le directeur peut faire des propositions concernant les aspects stratégiques et financiers, mais il n'a pas de pouvoir décisionnel.</p>



**Le comité normes et bonnes pratiques**  
(composé de fiduciaires)

**3 salarié-es, dont le directeur général**

mandatent

**7 fiduciaires**

assistent

## Politiques et documents de gestion interne

Pour guider son fonctionnement, la Fiducie s'appuie sur différents documents.

### Document

### Description

#### Procédure de régie interne

Un guide de procédures encadrant les mécanismes de décision a été adopté à l'unanimité des fiduciaires. En cas de contradiction avec l'acte de fiducie, l'acte prévaut.

#### Code d'éthique

Les fiduciaires doivent se conformer à un code d'éthique qui aborde principalement leurs devoirs et obligations et les conflits d'intérêts.

Le code a pour objectifs de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyen·nes dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration, de favoriser la transparence au sein de la FCEL, de responsabiliser les fiduciaires et d'assurer le respect de la mission de la Fiducie.

#### Code déontologique

Les fiduciaires, les bénévoles, les contractuel·les (p. ex. les arpenteurs et arpenteuses) et les salarié-es doivent signer le code déontologique.

Ce code détaille l'ensemble des principes que doit respecter toute personne qui œuvre à la mission de la Fiducie: discrétion, loyauté, altruisme, intégrité, rigueur, neutralité politique, respect des personnes, des institutions et des milieux naturels.

Ses objectifs sont similaires à ceux du code d'éthique.

#### Livre de la fiducie

Ce document comprend la procédure de régie interne, la liste des comités, de leurs membres et de leurs mandats, ainsi que les décisions adoptées par les fiduciaires et tout autre document ou acte des activités de la Fiducie.



## Gestion des opérations

Que ce soit avant ou après le transfert d'un terrain à la Fiducie, celle-ci a des obligations concernant la gestion des opérations. L'équipe de salarié-es de la FCEL en a la charge.

### Avant le transfert du terrain

- Rencontrer les futurs donateurs et donatrices afin de leur expliquer les missions et le fonctionnement de la Fiducie.
- Rédiger une entente qui lie la Fiducie et le donateur ou la donatrice et qui explique le rôle et les responsabilités de chacun-e.
- Réaliser des études biologiques et écologiques permettant de démontrer auprès des autorités compétentes que le don a une valeur écologique, afin que les donateurs et donatrices puissent recevoir un reçu fiscal.

### Après le transfert du terrain

- Payer les frais administratifs, comme les taxes.
- Mettre en place le plan de gestion du terrain qui comprend :
  - l'obligation de visiter le terrain une fois par année;
  - des actions de restauration, de surveillance, de mise en valeur, etc.;
  - un suivi biologique du terrain permettant de conserver l'intégrité écologique du terrain dans le temps.

## Finances

La FCEL a trois sources principales de revenus : les subventions, les revenus de dividendes et les dons.

La plus grande partie du financement de la FCEL provient de subventions (privées, publiques et parapubliques). Celles-ci permettent de payer ses activités, soit les inventaires biologiques, les actions de soutien à la communauté, les activités de restauration, etc. Toutefois, elles ne sont accordées qu'après l'acquisition des terrains.

Des revenus de dividendes proviennent du fonds d'intendance (constitué à la suite d'une donation de la Fondation de la faune du Québec au moment de la création de la Fiducie) et d'un fonds créé à la suite d'un don important. Les dividendes permettent de ne pas être dépendant des subventions puisqu'elles fournissent un revenu de base pour assumer les frais généraux et elles permettent d'augmenter le fonds de roulement.

La FCEL ne sollicite pas de dons d'argent au moment de la cession de terrains et elle n'organise pas de campagne de sociofinancement. Elle laisse toutefois la possibilité aux citoyen-nés de lui offrir des dons en argent.

Le patrimoine financier porte le nom de « Fonds Fiducie Écosystèmes Lanaudière ».

## Taxes et impôts

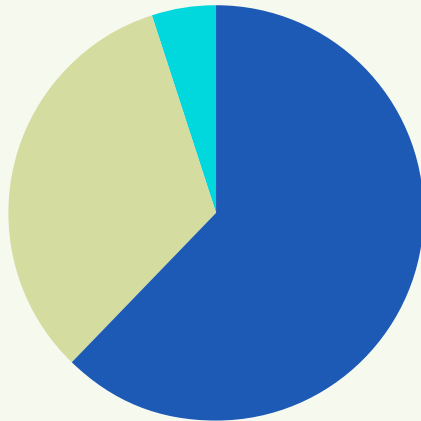
La FCEL paye la TVQ et la TPS, mais, en tant qu'organisme de bienfaisance, elle en récupère 50%. Puisqu'elle n'est pas une entreprise et qu'elle n'engage que des salarié-es à contrat à durée déterminée, elle est exemptée d'impôts (fédéral et provincial). Elle doit cependant payer les taxes municipales (impôts fonciers).





## Budget de fonctionnement (en 2021)<sup>2</sup>

### Sources de revenus



● Subventions publiques, parapubliques et privées

**63 %**

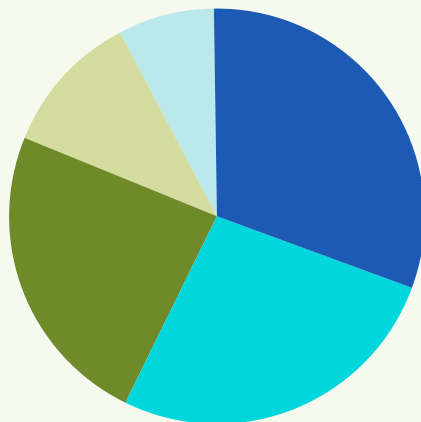
● Revenus de dividendes

**32,5 %**

● Dons et autres revenus

**4,5 %**

### Dépenses



● Activités d'aménagement et de mise en valeur

**31 %**

● Suivis biologiques et surveillance

**27 %**

● Activités de conservation

**24 %**

● Administration

**11 %**

● Soutien à la communauté

**7,5 %**

## Stratégies mises en place



- Se faire accompagner pour la gestion de ses placements. Dans le cas de la FCEL, l'accompagnement a été fait par Valeurs mobilières Desjardins.
- Viser l'indépendance par rapport aux subventions en multipliant les sources de financement.
- Avoir une bonne marge de crédit et un fonds d'intendance efficace.
- Travailler régulièrement avec les mêmes partenaires (p. ex. les personnes responsables de l'arpentage) permet d'entretenir de solides relations. Tout le monde y gagne : cela permet à la FCEL d'obtenir des bons prix et aux partenaires d'obtenir plusieurs contrats.



<sup>2</sup> Données issues du rapport d'activités 2021, [http://fcelanaudiere.ca/wp-content/uploads/2022/01/FCEL-Rapport-des-activités-2021\\_FINAL.pdf](http://fcelanaudiere.ca/wp-content/uploads/2022/01/FCEL-Rapport-des-activités-2021_FINAL.pdf)


## Ancrage dans la communauté

L'ancrage dans la communauté et le territoire constitue l'un des principaux facteurs de succès au démarrage d'une FUS. Cet ancrage se traduit par trois dimensions importantes : la mobilisation citoyenne, l'implication de la fiducie dans la communauté et l'existence de bénéfices apportés par la fiducie aux différents acteurs du territoire.

### Mobilisation citoyenne

Les citoyen·nes peuvent contribuer à la Fiducie en donnant leur terrain, leur argent ou leur temps. Ils et elles peuvent occuper différents rôles au sein de la FCEL : contributeur ou contributrice, bénévole, ambassadeur ou ambassadrice, « ange gardien » et, comme nous l'avons déjà vu, fiduciaire.

	Contributeurs et contributrices	Bénévoles*	Ambassadeurs et ambassadrices	Anges gardiens
Description	Citoyen·nes ou groupe de citoyen·nes.	Citoyen·nes, écoles, membres d'OBNL.	Anciens donateurs et donatrices de terrains.	Personnes habitant à proximité des terrains protégés.
Rôle	Contribuer au patrimoine financier et foncier de la Fiducie.	Participer aux activités de la Fiducie : travaux d'aménagement et de mise en valeur, mise en place de signalisation, suivi biologique, surveillance des terrains.	Partager leur expérience avec les futurs donateurs et donatrices et les sensibiliser à la mission et aux activités de la Fiducie.	Surveiller les terrains et sensibiliser les promeneurs et promeneuses.



### Implication de la FCEL dans la communauté

Les fiduciaires et les salarié·es, en tant que représentant·es de la Fiducie, participent à différents projets, comme l'Initiative québécoise Corridors écologiques (IQCE) et le Plan de développement lanauchois en plein air 20|32. Les représentant·es de la Fiducie agissent aussi comme consultant·es sur des enjeux de conservation à la demande d'acteurs régionaux.

**\* Une soixantaine de bénévoles sont mobilisés pour les activités de la Fiducie, dont 20 de manière régulière. Ils ont cumulé 1539 heures de bénévolat en 2021.**

## Les bienfaits de la FCEL pour la communauté

L'existence de la Fiducie est avantageuse pour différents types d'acteurs et actrices du territoire lanauois.

- **Pour les MRC:** la FCEL peut contribuer à la diffusion des connaissances quant aux enjeux territoriaux de conservation, par exemple par la communication de données biologiques dans le cadre de l'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques que doivent soumettre les MRC au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- **Pour les municipalités:** les municipalités bénéficient des services écosystémiques engendrés par la présence de la FCEL sur leur territoire, comme l'atténuation des risques d'inondations.
- **Pour les acteurs économiques locaux:** en sollicitant des professionnel·les de la région (notaires, évaluateurs et évaluatrices, arpenteurs et arpenteuses, entrepreneur·es, etc.), les activités de la Fiducie contribuent à encourager l'économie locale.
- **Pour les citoyen·nes:** en protégeant des milieux naturels, la Fiducie contribue à l'augmentation du bien-être et de la qualité de vie de ceux et celles qui habitent à proximité de ces endroits. Les citoyen·nes peuvent également accéder gratuitement à certains sites protégés par la Fiducie.

## Pratiques de transparence envers la communauté

Afin de tenir la communauté au courant des activités et des grandes décisions de la Fiducie, les fiduciaires ont mis en place certains outils et publications:

- des rapports d'activités (disponibles en ligne);
- un dépliant explicatif sur la Fiducie (distribué dans tous les bureaux d'accueil des municipalités, dans les principaux bureaux de notaires de la région, dans divers autres lieux d'intérêt et en ligne);
- des publications thématiques (Les forêts, Les oiseaux, Les chauves-souris, Les insectes);
- des communiqués de presse;
- des publications dans des magazines spécialisés;
- des vidéos (diffusées sur YouTube);
- des présentations de la FCEL lors de conseils municipaux.

Aussi, l'acte de fiducie est disponible sur demande des citoyen·es.



# Les sources d'inspiration

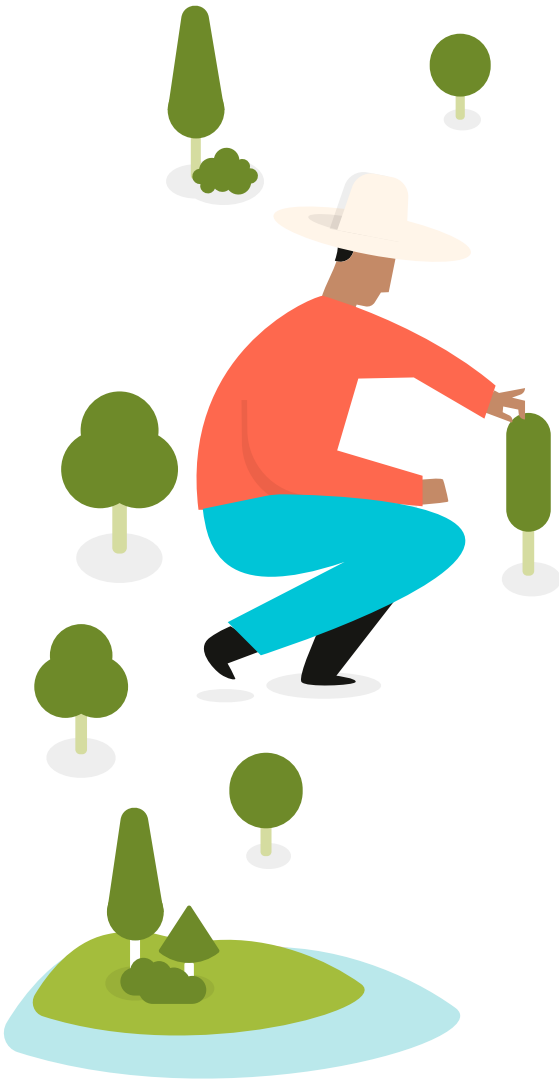
Pour aider à son démarrage, la FCEL s'est inspirée d'autres FUS et a consulté des ressources utiles :

- pour obtenir le statut d'organisme de bienfaisance : la Fiducie de conservation Massawippi et l'avocat associé à ce projet;
- pour la rédaction de l'acte de fiducie : la Société de protection foncière de Sainte-Adèle et la Fiducie du Domaine Saint-Bernard;
- pour ses pratiques de gouvernance : le Guide des bonnes pratiques en intendance privée du Centre québécois du droit de l'environnement.

Les avocats des membres fondateurs et fondatrices de la FCEL, dont un avocat spécialisé en conservation des milieux naturels, ont aussi été consultés.

# Les ressources fournies par la Fiducie

- [Dépliant explicatif de la Fiducie](#)
- [Rapport d'activités 2021](#)
- L'acte de fiducie, la procédure de régie interne, le code d'éthique et le code déontologique sont disponibles sur demande auprès de la FUS ([info@fcelanaudiere.ca](mailto:info@fcelanaudiere.ca) ou 450 756-0186, poste 3).





# La méthodologie

Ce portrait a été réalisé à l'automne 2022 dans le cadre du projet « Fiducie d'utilité sociale, déploiement et consolidation de modèles », qui a pour principaux objectifs l'approfondissement de cinq modèles d'application des FUS<sup>3</sup> et le développement d'outils et d'activités de transfert adaptés à une diversité de milieux preneurs.

Dans le cadre de ce projet, le TIESS a réalisé quatre portraits de FUS existantes<sup>4</sup> afin de mieux comprendre les différents modèles d'application de ce nouveau véhicule juridique au Québec, leurs caractéristiques, les enjeux rencontrés et les bons coups.

Les informations qui se trouvent dans ce document sont issues d'une recherche documentaire et d'entretiens semi-dirigés avec certains fiduciaires de la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière :

- Yannick Bilodeau, cofondateur et fiduciaire actuel, biologiste;
- Réjean Dumas, cofondateur et fiduciaire actuel, biologiste;
- Michel Leboeuf, ancien fiduciaire et directeur général depuis 2018.



**Le TIESS vise l'amélioration continue. Faites-nous part de vos commentaires et de vos suggestions à propos de cette publication.**

## Limite de responsabilité

Le TIESS, ses employé-es et ses administrateurs et administratrices ne peuvent être tenus responsables d'un dommage présenté comme résultant de l'utilisation de ce portrait dans le cadre d'une participation ou du démarrage d'un projet de fiducie d'utilité sociale (FUS).

Les informations contenues dans ce portrait sont fournies par le TIESS à titre indicatif seulement et ne visent pas à conseiller le public quant à ses droits et obligations légales. Elles reposent notamment sur des lois et des règlements qui peuvent être différents au moment de la consultation, voire inapplicables ou non conformes à la situation du lecteur ou de la lectrice. Ainsi, rien dans cette publication ne peut être interprété comme une opinion professionnelle ou une réponse à une situation particulière.

Ces informations ne peuvent remplacer la consultation d'un ou d'une professionnel-le, avocat-e, fiscaliste, comptable agréé ou autre. Une telle consultation est recommandée à toute personne ou organisation qui souhaite s'engager dans un processus visant la constitution d'une fiducie d'utilité sociale.

<sup>3</sup> Soit le patrimoine bâti, l'environnement, l'agriculture de proximité, l'habitation sociale et le développement de milieux de vie.

<sup>4</sup> La Fiducie du patrimoine culturel des Augustines, la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière, la Fiducie du Domaine Saint-Bernard et la Fiducie d'utilité sociale agricole des Vallons d'En-Haut.



## Poursuivre sa lecture

### Sur le même sujet

---

#### Guide pratique

Que sont les fiducies d'utilité sociale? De quoi sont-elles composées? Quels sont leurs champs d'application, leurs modalités de constitution et de financement? Toutes les réponses dans notre guide.

#### Synthèse de connaissances FUS

Cette synthèse de connaissances propose une systématisation des connaissances sur les FUS, sur leurs implications juridiques et sur cette nouvelle façon d'aborder la propriété.

#### Portraits FUS

La Fiducie du patrimoine culturel des Augustines

La Fiducie d'utilité sociale agricole des Vallons d'En-Haut

La Fiducie du Domaine Saint-Bernard

## Nos publications récentes

---

Sur la route des fiducies d'utilité sociale

La gouvernance démocratique en ES, comme vous ne l'avez jamais vue

La gouvernance démocratique en ES, les effets bénéfiques

Trousse d'accompagnement au changement d'échelle

... et toutes nos autres publications disponibles sur [tiess.ca](https://www.tiess.ca)

## À propos

### TIESS

Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) est un organisme de liaison et de transfert en innovation sociale reconnu par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE). Il regroupe de nombreux acteurs et actrices de l'économie sociale et solidaire et du développement territorial, de même que des centres de recherche, des universités et des collèges. Il contribue au développement territorial en outillant les organismes d'économie sociale et solidaire afin qu'ils puissent transformer leurs pratiques et faire face aux enjeux de société de façon innovante. Pour découvrir nos autres titres: [tiess.ca](http://tiess.ca)